



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer une information relative à l'origine de l'énergie électrique que nous vous avons fournie en 2019, ceci en application des modalités de l'Ordonnance fédérale sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM). Cette législation prévoit en effet que chaque fournisseur d'énergie doit transmettre aux consommateurs, au moins une fois par an, une information claire sur la nature et l'origine du courant consommé l'année précédente.

Marquage de l'électricité		
Votre fournisseur d'électricité	SES énergies SA	
Contact	Tél. 024 486 60 62 www.st-maurice.ch/site/si-energie/electricite	
Année de référence / volume	2019 / 17'476'320 kWh	
Le courant fourni à nos clients a été produit à partir de :		
(en %)	Total	En suisse
Energies renouvelables	7.5%	7.5%
Energie hydraulique	0.0%	0.0%
Autres énergies renouvelables	1.2%	1.2%
Energie solaire	1.2%	1.2%
Courant au bénéfice de mesures d'encouragement ¹	6.3%	6.3%
Energies non renouvelables	92.5%	92.5%
Energie nucléaire	92.5%	92.5%
Energies fossiles	0.0%	0.0%
Déchets	0.0%	0.0%
TOTAL	100.0%	100.0%

¹ Courant au bénéfice de mesures d'encouragement : 47.4% d'énergie hydraulique, 17.6% d'énergie solaire, 3.3% d'énergie éolienne, 31.7% de biomasse et de déchets issus de la biomasse, 0% de géothermie

La garantie d'origine (GO) a pour principal objectif d'offrir de la transparence aux consommateurs finaux. Cette transparence est créée en générant des garanties d'origine lors de la production d'électricité, qui sont ensuite utilisées dans le marquage de l'électricité à l'intention du consommateur final. Une GO est ainsi établie pour chaque kilowattheure d'électricité produit. La GO est ensuite entièrement découplée du flux physique d'électricité et elle est négociée, un peu comme un papier-valeur, de manière autonome en fonction de l'offre et de la demande. La GO sert donc d'élément comptable destiné à simplement documenter de manière fiable l'origine du courant livré par le fournisseur. Concrètement, la gestion de l'ensemble des GO émises en Suisse est réalisée de manière centralisée au moyen d'une plateforme informatique opérée par Pronovo SA sous la haute surveillance de l'office fédéral de l'énergie.

Le marquage communiqué ci-dessus ne signifie donc pas que la majorité de l'électricité consommée à Saint-Maurice est physiquement d'origine nucléaire. Le Conseil municipal a simplement renoncé à acquérir des garanties d'origine de sources renouvelables, plus chères, pour deux raisons. Tout d'abord, cela aurait entraîné une augmentation du coût de l'électricité sans que le consommateur final ne puisse intervenir dans ce choix. Ensuite, le Conseil municipal a choisi de concentrer ses efforts en faveur des énergies renouvelables sur des projets locaux au moyen de soutiens concrets. Dans les faits, cela concerne la production photovoltaïque installée sur certains bâtiments communaux, le turbinage des eaux du Jorat, la géothermie profonde à Lavey et le chauffage à distance à bois. Il faut y ajouter également l'encouragement des producteurs privés, par la reprise à un prix favorable de l'électricité excédentaire produite par leurs panneaux solaires.

Saint-Maurice, juin 2020